



Aubenas, le 27 août 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le plan « pandémie grippale » pour la rentrée scolaire est maintenant connu. L'UNSA Education entend bien l'enjeu d'une telle communication à destination de l'opinion publique et des familles, de nature à favoriser une prise de conscience et une vigilance collectives. Mais c'est avec scepticisme que l'UNSA Education a accueilli cette campagne qui oublie curieusement les personnels de l'Éducation, pourtant principaux acteurs de terrain.

Cette question de santé publique doit évidemment être traitée avec sérieux et efficacité. En effet, hormis la campagne de prévention sur les « gestes barrières », de nombreux sujets demandent absolument à être précisés pour éviter que la confusion s'installe.

Les personnels ont le droit d'avoir des informations claires sur la pandémie et des consignes lisibles et applicables.

**L'UNSA Education demande une réunion rapide du Comité d'Hygiène et de Sécurité départemental.**

L'UNSA Education abordera les questions liées à la protection des personnels. Elle est déjà sollicitée, notamment par nos collègues enceintes. Elle posera également toutes les questions qui restent en suspens :

Quelles conditions de prise en charge des élèves présentant des symptômes grippaux ?

L'UNSA Education demande des consignes réalistes qui tiennent compte des différences notables entre les écoles et les établissements du second degré :

- des locaux pour isoler des élèves ou personnels présentant des symptômes grippaux seront difficiles à trouver dans les écoles ;
- les personnels pour prendre en charge les élèves isolés n'existent pas dans le premier degré ;
- les directeurs d'école en charge de classe seront peu disponibles pour effectuer les tâches de signalement qui leur incombent.

Quid du matériel de protection mis à disposition des enseignants et des élèves ?

Des directives interministérielles prévoient du matériel pour une meilleure prévention de la contagion de la grippe. Les établissements du second degré ont leur budget propre, mais pour les écoles, les collectivités locales ont-elles été informées pour :

- effectuer ces achats pour la rentrée (serviettes et mouchoirs en papier, poubelles couvertes, solution hydro alcoolique, affiches de l'INPES, ....) ?
- mettre en œuvre des consignes de nettoyage des locaux (poignées de porte, rampes d'escalier.....) ?

Y aura-t-il une procédure de vaccination ? Dans quelles conditions ? Pour qui ?

Dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de ma considération.

Le secrétaire départemental :  
Alain MAHEY